
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 29 septembre 2025 à 19 h
4243, rue de Charlevoix**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Maxime Sauveur, directeur des travaux publics
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Wazna Azem, chargée de communications en remplacement de M. Daniel Bussièrès, chef de division, relations avec les citoyens et communications

Étaient aussi présents :

PDQ39

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39
M. Frédérick Martineau, commandant

Personnel du cabinet de la mairesse
Mme Amélie Noël, chargée de secrétariat
M. James Osne, attaché politique
Mme Myrtho Clermont, chargée de secrétariat

Nombre de personnes dans la salle : 55

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA25 10 228

Adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025, à 19h.

Ajout de deux dossiers:

- Condoléances à la famille de Philippe Falcon;
- Contrat à adjuger à Lanco aménagement Inc. à la suite de l'appel d'offres 1161 pour des travaux de restauration des berges dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 29 septembre 2025, à 19h.

La modification consiste en l'ajout des dossiers suivants:

- *Condoléances à la famille de Philippe Falcon;*
- *Contrat à adjuger à Lanco aménagement Inc. à la suite de l'appel d'offres 1161 pour des travaux de restauration des berges dans l'arrondissement de Montréal-Nord.*

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02- Mot de la mairesse et des élu.es.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Accueil des brigadiers et brigadières scolaires
- Retour sur les journées de la culture et les spectacles de drones
- Bilan des élu.e.s : Grands projets

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Mois du créole
- Bilan de l'été
- Foire Santé
- Bilan des élu.e.s : Sécurité et l'apaisement de la circulation.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

- Benedict et Jennifer Mathurin
- Les personnes âgées à l'honneur
 - Conseil des aînés
 - Salon des aînés
- Bilan des élu.e.s : Milieu de vie

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
 - Salon de l'engagement bénévole
 - Bilan des élu.e.s : Développement économique
-

10.03 - Période de questions du public.

Questions des citoyens présents dans la salle

Carl Rodrigue

Dossier Albert-Brosseau

Fabrizio Scolia

Collecte des ordures 3138, Henri-Bourassa

Youcef Bouchaffra

Bâtisse à l'abandon au 10111, Boul. Pie-IX - problématiques de vermines.

Yvan Belair

Campements itinérants au 10111, Boul Pie-IX

Pamela Rose

Coûts d'extermination en lien avec l'immeuble abandonné au 10111, Boul Pie IX

Fatima Salazar

Sécurité routière

Hassan Douma

Plan prévu pour l'immeuble abandonné au 10111, Boul Pie-IX

Catherine Gauvin

Suivi sur l'atteinte des indicateurs de performance Ecoquartier (Ville en vert)

Isabelle Leduc

Parc Aimé Léonard – BBQ

Jean-Francois Gagné

Sécurité sur les grands boulevards

Questions reçues via le formulaire électronique

Francoise Boutin

Délimitation de la piste cyclable - rue Prieur

Julien Rioux

Toilettes des parcs Sauvé, Oscar et Henri-Bourassa

Castilloux Évangéliste

Stationnement

Suspension de la séance à 20h 26

Reprise de la séance à 20h 47

CA25 10 229

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025, à 19 h.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2025, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA25 10 230

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 septembre 2025, à 9h40.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 septembre 2025, à 9h40.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA25 10 231

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 septembre 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1259988009

CA25 10 232

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 3 septembre 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité de démolition tenue le 3 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1259988010

CA25 10 233

Offrir les condoléances du conseil à la famille de Philippe Falcon, décédé au début du mois de septembre 2025 à l'âge de 40 ans.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par Mme Chantal Rossi
M. Philippe Thermidor, M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

Attendu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Philippe Falcon survenu au début septembre 2025 alors que son corps a été retrouvé dans la rivière des Prairies et que les circonstances demeurent à ce jour à être clarifiées par le Bureau du Coroner;

Attendu que Philippe Falcon a habité à Montréal-Nord depuis son jeune âge et qu'après un périple dans l'ouest canadien, il y est revenu et y habitait jusqu'à son décès. Il a fréquenté des organismes communautaires du quartier, lesquels ont été témoins de son parcours et de son évolution au fil des années;

Et résolu que:

Les membres du conseil prient la famille de Philippe Falcon, sa mère Carole Vaillant, son beau-père Roger Lapointe, son frère Jean Falcon et son demi-frère Jérémy de même que ses ami.e.s ainsi que leurs proches d'agréer leur plus sincères condoléances et l'expression de leur profonde sympathie.

Adopté à l'unanimité.

10.08

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 234

Adopter la Politique montréalaise du loisir public.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adoptée la Politique montréalaise du loisir public.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1254669001

Intervention de Mme Chantal Rossi.

CA25 10 235

Déclarer le mois d'octobre, mois du Patrimoine hispanique dans l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

Déclaration dans le cadre du Mois du patrimoine hispanique Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord

En ce mois d'octobre, nous soulignons avec fierté et reconnaissance le Mois du patrimoine hispanique. Ce moment de l'année représente une occasion précieuse de mettre en lumière l'apport remarquable des communautés latino-américaines à la vie de notre arrondissement.

Depuis les années 1950, les personnes d'origine latino-américaine ont commencé à s'établir dans la métropole, et c'est à partir des années 1970 qu'une première vague importante d'immigration a contribué à façonner la diversité de Montréal. Aujourd'hui, cette communauté continue de croître, et Montréal-Nord en est l'un des visages les plus représentatifs.

Nous sommes fiers d'habiter un territoire où des milliers de familles latino-américaines font partie intégrante du tissu social. Leur apport est visible et essentiel : dans nos écoles, nos commerces, nos organismes communautaires, nos lieux de culture, de sport et de solidarité.

Reconnu officiellement en 2018 par les gouvernements du Canada et du Québec, le Mois du patrimoine hispanique est une occasion de rendre hommage à celles et ceux qui contribuent chaque jour au dynamisme, à la créativité et à la résilience de notre arrondissement.

Nous voulons saluer le rôle des entrepreneurs latino-américains, qui participent activement à l'économie locale, des artistes et artisans qui enrichissent notre scène culturelle, des travailleuses et travailleurs qui soutiennent notre développement, ainsi que des jeunes leaders qui incarnent avec force l'avenir de Montréal-Nord.

Nous reconnaissons aussi la richesse de la langue espagnole, parlée dans de nombreuses familles de notre arrondissement, et qui s'ajoute aux multiples langues qui résonnent dans nos rues, nos parcs et nos écoles.

Le 12 octobre, jour de l'Hispanité, ainsi que tout le mois d'octobre, nous rappellent à quel point la diversité culturelle est un pilier de notre identité collective. Nous affirmons que la pluralité des origines et des parcours fait la force de notre arrondissement, et que chaque contribution compte.

En soulignant aujourd'hui le Mois du patrimoine hispanique, nous voulons exprimer notre reconnaissance profonde à toutes les personnes d'origine latino-américaine qui enrichissent Montréal-Nord par leur travail, leur culture, leur implication et leur humanité.

Merci de faire de notre arrondissement un endroit toujours plus inclusif, plus vivant et plus solidaire.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 236

Annuler l'appel d'offres no 1155, un contrat relatif aux travaux de remplacement du groupe électrogène de la station de pompage Lacordaire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit annulé l'appel d'offres no 1155, un contrat relatif aux travaux de remplacement du groupe électrogène de la station de pompage Lacordaire de l'arrondissement de Montréal-Nord .

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259913007

CA25 10 237

Accorder une contribution financière de 7 000 \$ pour l'année 2025 à Halte-Femmes Montréal-Nord pour la réalisation du Plan d'action collectif 2022-2027 en violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordé un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 7 000 \$ pour l'année 2025 à Halte-Femmes Montréal-Nord pour la réalisation du Plan d'action collectif 2022-2027 en violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes;

QUE soit approuvé le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1256324004

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 238

Accorder des contributions financières totalisant 5 500 \$ aux 11 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 5 500 \$ aux 11 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, réparties de la façon suivante :

Club de l'âge d'or des aînés Complexe Langelier	500 \$ (Club des Aînés Complexe Gouin-Langelier)
Club de l'âge d'or de la résidence du Confort	500 \$ (Résidence du Confort)
Comité de loisirs-Résidence Sault-au-Récollet	500 \$ (Résidence Sault-au-Récollet)
Les Tourterelles des Habitations Pelletier	500 \$ (Habitations Pelletier)
Cercle des Loisirs Portofino inc.	500 \$ (Cercle des Loisirs Portofino inc.)
Club de l'âge d'or Le Riverain-Les tours Gouin	500 \$ (Club de l'âge d'or "Le Riverain" de Montréal Nord-Les Tours Gouin)
Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin (comité de loisirs)	500 \$ (Centre d'hébergement Champlain Gouin)
Les habitations les Boulevards (OSBL)	500\$ (Les Habitations les Boulevards de Montréal-Nord)
FontaineBleau	500 \$ (Loisirs Domaine Fontainebleau)
Carrefour Fleury	500 \$
Angelica-Les Cascades	500 \$ (Cercle de l'âge d'or Angelica-Cascades)

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1253573032

Intervention de Mme Chantal Rossi.

CA25 10 239

Accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 29 novembre au 31 décembre 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 600 \$ auprès de la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal pour la tenue des activités de l'Opération Nez rouge de Montréal qui auront lieu du 29 novembre au 31 décembre 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1253573027

CA25 10 240

Entériner l'achat de 36 billets pour le match des Alouettes du 21 août 2025 au Stade Percival-Molson d'une valeur de 1 034,64 \$ pour des jeunes de l'organisme Nos jeunes à cœur, et ce, à titre de contribution financière à cet organisme.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entériné l'achat de 36 billets pour le match des Alouettes du 21 août 2025 au Stade Percival-Molson d'une valeur de 1 034,64\$ pour des jeunes de l'organisme Nos jeunes à cœur, et ce, à titre de contribution financière à cet organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations du dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259716006

CA25 10 241

Modifier le premier alinéa de la clause relative à l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) dans les conventions de contribution financière adoptées depuis 2024 par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin de porter le seuil à 250 000 \$ et plus.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit modifié le premier alinéa de la clause pertinente des conventions de contribution financière, pour toutes celles adoptées depuis l'année 2024, afin qu'il se lise désormais comme suit, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) : « *Dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes les contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de **deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) et plus**, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :* »

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259171005

CA25 10 242

Adjuger à Lanco aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 794 667,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de restauration des berges dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 132 221,25 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 147 168,00 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 074 057,02 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1161 / 7 soumissionnaires

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Lanco aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 794 667,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de restauration des berges dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 132 221,25 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 147 168,00 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 074 057,02 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1161 / 7 soumissionnaires

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1257902007

Intervention de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 243

Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er août au 31 août 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvés et déposés les rapports mensuels du 1^{er} août au 31 août 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1250139008

CA25 10 244

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1er août au 31 août 2025.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué du 1^{er} août au 31 août 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1250139009

CA25 10 245

Réviser la répartition de la dépense totale de 200 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre des activités liées à l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord, en allouant la totalité des 200 000 \$ pour l'année 2025, à même le surplus réservé de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit révisée la répartition de la dépense totale de 200 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre des activités liées à l'image de marque de l'arrondissement de Montréal-Nord, en allouant la totalité des 200 000 \$ pour l'année 2025, et ce, à même le surplus réservé de l'arrondissement;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1259595012

CA25 10 246

Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2025 en date du 30 juin 2025 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2025 comparé avec celui du 30 juin 2024.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit déposée la projection des résultats de l'exercice financier 2025 en date du 30 juin 2025 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2025 comparé avec celui du 30 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259595021

CA25 10 247

Approuver les demandes de reconnaissance de 9 organismes à but non lucratif soit: Rap-Jeunesse, la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, SandBox VolleyBall, le Pôle communautaire et de santé sociale (POLO), Parle avec ton rythme, le Club de judo Geiko Montréal-Nord, Les habitations les boulevards de Montréal-Nord, COM C'EST NOUS et Agence de développement durable de Montréal-Est centre nord (ADMECN), dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 29 septembre 2025 au 31 décembre 2026.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

Que soient approuvées les demandes de reconnaissance de 9 organismes à but non lucratif soit:

- Rap-Jeunesse;
- La Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord;
- SandBox VolleyBall;
- Le Pôle communautaire et de santé sociale (POLO);
- Parle avec ton rythme;
- Le Club de judo Geiko Montréal-Nord;
- Les habitations les boulevards de Montréal-Nord;
- COM C'EST NOUS;
- Agence de développement durable de Montréal-Est centre nord (ADMECN);

dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'Arrondissement de Montréal-Nord, pour la période du 29 septembre 2025 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1259738005

Intervention de M. Jean-Marc Poirier.

CA25 10 248

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment bifamilial de deux étages avec un logement au sous-sol, situé au 10849, avenue de Bruxelles, sur le lot 1 414 144 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un bâtiment bifamilial de deux étages avec un logement au sous-sol, situé au 10849, avenue de Bruxelles;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- QUE les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- QUE si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité.
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture, élévations en couleurs et plan d'aménagement paysager, préparés par Hamid Rahmanyar, dessinateur et datés du 19 août 2025.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 414 144 du cadastre du Québec, soit le 10849, avenue de Bruxelles.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1258311015

CA25 10 249

Déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 17 septembre 2025 et adopter le second projet de résolution PP-070 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec une construction hors toit sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit au

10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 17 septembre 2025;

ET QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-070 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec une construction hors toit sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10 587, boulevard Saint-Michel, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une marge latérale de 1,22 m au lieu de 1,98 m ;
- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre un troisième étage et une construction hors toit au lieu de deux ;
- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,48 au lieu de 1 ;
- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre un déclin de fibrociment comme revêtement extérieur ;
- De déroger à l'article 125 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre une hauteur d'étage à 5.54m au lieu de 3.7m;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

- QUE cette résolution abroge la résolution CA22 10 267 relative à l'adoption de la résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages avec une construction hors toit sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- QUE les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans un délai de douze (12) mois suivant son entrée en vigueur, à défaut de quoi ladite autorisation sera réputée nulle et sans effet ;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10 587, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1257758005

CA25 10 250

Déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 17 septembre 2025 et adopter le second résolution PP-071 visant à modifier les usages autorisés sur le lot 6 358 896 du cadastre du Québec, soit le 12421, boulevard Lacordaire, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 17 septembre 2025;

ET QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-071 visant à modifier les usages autorisés pour le bâtiment situé au 12 421, boulevard Lacordaire, soit au lot 6 358 896 du cadastre du Québec, en dérogeant à une disposition des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R21-723 et d'autoriser les usages suivants, et ce, au lieu d'un usage résidentiel :
 - L'usage commercial de classe A – Pharmacie, limité à une superficie maximale de 100 m², et restreint à une seule pharmacie pour l'ensemble du bâtiment ;
 - L'usage commercial de classe B – Clinique médicale ;
 - L'usage commercial de classe B – Bureaux, autorisés aux étages seulement, selon la liste suivante :
 - 14^o Bureaux d'architectes ;
 - 15^o Bureaux d'ingénieurs ;
 - 16^o Bureaux d'urbanistes ;
 - 17^o Bureaux d'autres professionnels ;
 - 20^o Cabinets de psychologues ;
 - 21^o Cabinets de médecins généralistes ;
 - 22^o Cabinets de médecins et de chirurgiens spécialisés ;
 - 23^o Cabinets de dentistes ;
 - 24^o Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé ;
 - 25^o Cabinets de travailleurs sociaux ;
 - L'usage commercial de classe D – Café-bistro sans consommation d'alcool, autorisé au rdc seulement, limité à une superficie maximale de 25 m² ;
 - L'usage public de classe C – Centre local des services communautaires, autorisé au rez-de-chaussée seulement ;
 -

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes:

- QUE la résolution du PP-043-1 (CA20 10 370) continue de s'appliquer, en complément des usages autorisés dans la présente résolution ;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1257758006

CA25 10 251

Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter le projet de Règlement numéro 1656-4 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement 1656-4 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement 1656-4 modifiant le Règlement 1656 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord;

40.04 1250166001

CA25 10 252

Recommander au conseil municipal de nommer la Place « Chez Marguerite » l'espace public aménagé sur la rue de Charleroi au coin de l'avenue l'Archevêque.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit demandé au conseil municipal de nommer la Place « Chez Marguerite » l'espace public aménagé sur la rue de Charleroi au coin de l'avenue l'Archevêque afin d'honorer l'implication et l'engagement de Madame Marguerite-Laura Ricard née Dugal, femme d'affaires avant-gardiste au sein de la communauté nord-montréalaise

Adopté à l'unanimité.

40.05 1257857003

Intervention de Mme Chantal Rossi et de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

CA25 10 253

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no RGCA25-10-0009 afin d'abroger et remplacer le Règlement RGCA 09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale No RGCA25-10-0009;

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale No RGCA25-10-0009;

QUE soit adopté le projet de Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale No RGCA25-10-0009 0009;

QUE ce règlement abroge et remplace le Règlement RGCA 09-10-006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

40.06 1258361003

CA25 10 254

Nommer Mme Amarande Rivière, à titre d'agente de développement culturel, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnels, à compter du 4 octobre 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Amarande Rivière, matricule : 100276530, à titre d'agente de développement culturel (Emploi : 304550 - Poste : 92988), groupe de traitement : 29-001E, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la

réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des professionnels, et ce, à compter du 4 octobre 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255863006

CA25 10 255

Nommer Mme Ourida Hamadouche, à titre d'aide-bibliothécaire permanente, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des cols blancs, à compter du 4 octobre 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Ourida Hamadouche, matricule : 100325066, à titre d'aide-bibliothécaire (emploi : 763810, poste : 18364), groupe de traitement : 12-004, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des cols blancs, à compter du 4 octobre 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1255863005

À 21h 20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 décembre 2025.